

**Assemblée générale**

Distr. générale
5 février 2009
Français
Original : anglais

Dixième session extraordinaire d'urgence

Point 5 de l'ordre du jour

Mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est occupée et dans le reste du territoire palestinien occupé**Lettre datée du 4 février 2009, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En référence à la lettre datée du 22 janvier 2009, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la lettre que vous adresse M^{me} Suzanne Mubarak, épouse du Président de l'Égypte et Présidente de la Société égyptienne du Croissant-Rouge, au sujet de l'action menée par l'Égypte pour atténuer la crise humanitaire qui sévit dans la bande de Gaza suite à l'agression israélienne (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 15, 16, 29 et 65 c) de son ordre du jour, du point 5 de l'ordre du jour de sa dixième session extraordinaire d'urgence, intitulé « Mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est occupée et dans le reste du territoire palestinien occupé », et du Conseil de sécurité, au titre du point intitulé « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne ».

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Maged A. **Abdelaziz**



**Annexe à la lettre datée du 4 février 2009 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'aimerais tout d'abord vous exprimer ma reconnaissance pour la discussion franche et intéressante que nous avons eue le 14 janvier 2009 au sujet de la détérioration de la situation humanitaire dans la bande de Gaza occupée en raison de la poursuite de l'agression israélienne.

Comme je vous en ai fait part alors, j'avais demandé, en ma qualité de Présidente de la Société égyptienne du Croissant-Rouge, qu'une réunion d'urgence soit organisée le 10 janvier 2009 avec les organismes compétents des Nations Unies pour examiner les divers aspects de la crise humanitaire que subit la population palestinienne dans la bande de Gaza et améliorer la coordination pour assurer l'acheminement rapide, efficace, et ininterrompu de l'aide alimentaire et médicale.

Au cours de cette réunion, il a été décidé de créer un Comité d'urgence pour la coordination de l'aide (ECCA) à Gaza, qui aurait pour tâche d'harmoniser l'activité de tous les organismes d'aide humanitaire et de répondre avec efficacité aux besoins réels du peuple palestinien. Ce comité doit entrer en fonctions sous peu.

Par ailleurs, si nombreux ont été ceux qui se sont empressés de venir en aide aux Palestiniens en détresse, vous conviendrez que leur action et leurs initiatives doivent être mieux coordonnées. L'Organisation des Nations Unies est au cœur de cette entreprise. Comme je l'ai souligné lors de notre rencontre du 14 janvier, je crois fermement que l'Organisation des Nations Unies se doit de prendre la tête de la mobilisation mondiale des ressources supplémentaires si nécessaires pour apporter une aide humanitaire aux Palestiniens.

J'espère de tout cœur vous voir entreprendre cette mission et demander qu'une réunion de haut niveau de la communauté des donateurs soit organisée au plus vite pour faire face à cette détresse humanitaire et donner aux organismes des Nations Unies les moyens de soulager la souffrance de la population de Gaza.

Je suis convaincue que vous ferez tout votre possible pour que cette proposition soit suivie d'effet.

Je tiens à vous exprimer toute ma gratitude pour votre direction dynamique et le travail extraordinaire accompli par l'ensemble du personnel humanitaire de l'Organisation des Nations Unies, pour son sens du devoir et ses efforts inlassables. Je souhaite rendre hommage à tous ceux qui ont perdu la vie dans l'accomplissement de leur devoir envers la population civile palestinienne durant cette crise.

(Signé) Suzanne Mubarak

Pièce jointe

Mandat du Comité d'urgence pour la coordination de l'aide à Gaza

À l'initiative de M^{me} Suzanne Mubarak, épouse du Président de l'Égypte et Présidente de la Société égyptienne du Croissant-Rouge, le 10 janvier 2009, la Société égyptienne du Croissant-Rouge et les institutions spécialisées et les fonds et programmes des Nations Unies ont tenu une réunion au Caire.

Les participants à la réunion ont approuvé la proposition de l'épouse du Président de créer un comité d'urgence pour la coordination de l'aide à la population palestinienne de la bande de Gaza.

Objectifs

Les objectifs du Comité d'urgence pour la coordination de l'aide à Gaza sont les suivants :

1. Coordonner l'acheminement de toute l'aide humanitaire multilatérale et bilatérale à Gaza via l'Égypte, en veillant à répondre aux besoins prioritaires du peuple palestinien tels qu'ils ont été définis par les divers organismes compétents des Nations Unies en collaboration avec le Croissant-Rouge palestinien;
2. Travailler en coordination avec les parties intéressées pour assurer l'acheminement rapide, efficace, et ininterrompu de l'aide;
3. Participer à l'échange d'informations concernant la situation humanitaire sur le terrain et les initiatives prises par les divers intervenants pour éviter les doubles emplois.

Siège et composition

Le Comité d'urgence pour la coordination de l'aide à Gaza a son siège au Caire et dispose d'une présence sur le terrain à Al-Arish.

Le Comité se compose de représentants des organismes ci-après :

1. Société égyptienne du Croissant-Rouge (qui en assure la présidence);
2. Organismes des Nations Unies :
 - Coordonnateur résident des Nations Unies (Égypte);
 - Programme alimentaire mondial (PAM);
 - Organisation mondiale de la Santé (OMS);
 - Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA);
 - Bureau de la coordination des affaires humanitaires;
 - Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF);
 - Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP);
3. Autorités égyptiennes compétentes;
4. Croissant-Rouge palestinien.

Le bureau sur le terrain se compose de représentants des organismes ci-après :

- Société égyptienne du Croissant-Rouge;
- Coordonnateur résident des Nations Unies (Égypte);
- PAM;
- OMS;
- Gouvernorat du Nord-Sinaï;
- Autorités égyptiennes compétentes;
- Croissant-Rouge palestinien.

Le Comité d'urgence pour la coordination de l'aide se réunit périodiquement pour examiner tout fait nouveau en matière d'acheminement de l'aide.
